



**Procédure de demande d'un visa infirmier ou sage-femme
à partir du 1^{er} juillet 2015 :**

Si vous avez une carte d'identité belge :

- Connectez-vous au site web du SPF Santé publique (<http://www.health.belgium.be>) sous la rubrique 'Soins de santé' > 'Professions de santé' > 'Infirmiers' ou 'Sages-femmes'.
- Connectez-vous à l'application au moyen de votre carte d'identité électronique ou d'un token citoyen.
- Choisissez la profession pour laquelle vous demandez un visa (infirmier ou sage-femme).
- Vous devez accompagner votre demande d'un **scan du diplôme** ou **du certificat de réussite**.

Si vous n'avez pas de carte d'identité belge :

- Remplissez le formulaire spécifique disponible sur le site du SPF Santé publique (<http://www.health.belgium.be>) sous la rubrique 'Soins de santé' > 'Professions de santé' > 'Infirmiers' ou 'Sages-femmes'.
- Vous devez accompagner votre demande d'un **scan du diplôme** ou **du certificat de réussite**.
- Vous devez également accompagner votre demande **d'une copie de votre carte d'identité**.